

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

e-mail : mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

lundi de 9 h à 12 h, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12h

mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 OCTOBRE 2009

Sur convocation du Maire, le Conseil municipal de Pranles s'est réuni le 23 octobre 2009 à 20h30.

Présents : M. Denis CLAIR, M. Fabrice MARTEL, Mme Martine VERDEAUX, Mme Nathalie DHORMES, M. Fabrice THIERS, Mme Murielle BERTHELOT, M. Patrick MOUNIER, M. Nicolas ARNAUD, M. Christian ROSE, M. Jean-Claude VIDAL

Excusée : Mme Marie-Anne VIALATTE

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 4 septembre 2009
- Décision Modificative budget M14
- Délibération adhésion SOFCAP
- Photocopieur
- Travaux éclairage public
- Divers

Le Maire remercie les membres présents et sollicite un secrétaire de séance avant d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DHORMES

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2009

Le compte-rendu ne faisant l'objet d'aucunes remarques de la part des conseillers, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET M14

Le maire propose une décision modificative sur le budget général M14 d'un montant de 15.000 € se décomposant ainsi :

- 13.455 € (soit 11.245 € HT) pour financer le projet « écoles numériques rurales » pour lequel l'école de Pranles a été retenue (la commune doit faire l'avance et sera subventionnée par l'Education Nationale à hauteur de 80% sur le HT, soit 9.000 €, reste à la charge de la mairie : 2.245 € HT)
- 126 € pour l'achat d'un chariot permettant le déplacement de l'imprimante de classe en classe
- 1.000 € pour la restauration des registres d'état civil (projet non retenu dans le cadre de Cap Territoires)

soit un montant total de 14.581 € arrondi à 15.000 €.

Sur ces 15.000 €, 6.000 € sont pris sur la ligne « dépenses imprévues », les 9.000 € restant viennent de la subvention de l'Education Nationale.

Adoptée à l'unanimité.

3 – DELIBERATION ADHESION DEXIA-SOFCAP

Lors de la séance du Conseil municipal du 23 janvier 2009, une délibération avait été prise pour permettre au Centre de Gestion de l'Ardèche, qui gère les carrières des employés territoriaux des collectivités territoriales, pour lancer un appel d'offres afin de mettre en concurrence des assurances couvrant les risques statutaires. Un nouveau marché a donc été passé avec la société Dexia Sofcap .

L'ancienne assurance arrivant à échéance le 31 décembre 2009, une nouvelle délibération doit être prise pour assurer les agents de la commune auprès de cette compagnie. Le contrat couvre les arrêts maladie et les accidents du travail (5,10% du taux pour les agents affiliés à la CNRACL Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) avec une franchise de 10 jours sur les arrêts ordinaires. Au delà de 10 jours, l'assurance prend en charge la totalité des frais. Cette franchise ne s'applique pas sur les accidents de travail.

Cette assurance couvrirait les 3 agents de la commune (Hélène Mounier, Josette Vialle et Roland Marze).

La délibération autorisant le maire à signer le contrat est prise à l'unanimité.

4 – PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE

Martine VERDEAUX expose le cas du photocopieur de la mairie dont le contrat arrive à échéance le 31 janvier 2010. Ce contrat de location avait été passé avec la société Print 07 pour une durée de 5 ans. A l'échéance, deux options sont proposées :

- soit l'achat du copieur pour un montant de 109 €
- soit la continuité de la location par tranche de 1 an pour un montant de 278 € par trimestre

Dans les deux cas le contrat de maintenance est renouvelable.

Depuis le début du contrat de location, le montant versé par la mairie s'élève à plus de 8.000 €.

Denis CLAIR indique qu'à l'initiative de l' élu en charge des finances à la communauté de communes, une réunion a eu lieu afin de réfléchir à la mutualisation des moyens afin de diminuer les coûts. Les dépenses afférentes aux photocopieurs, du fait de contrats mal négociés ou trop vieux, pourraient être fortement réduites. Une négociation comprenant tous les besoins des communes sera forcément plus attractive et plus intéressante (nombre de copies, achat des consommables, etc.).

Le conseil décide de procéder à l'achat du copieur, qui fonctionne bien, en attendant la fin des contrats des autres communes de la communauté de communes et qu'une mutualisation se mette en place. Il faut se renseigner pour vérifier si la fourniture des consommables est comprise dans le contrat de location ou dans le contrat de maintenance (155 € par trimestre).

Il faudra aussi réfléchir sur les fonctionnalités du nouveau copieur : couleur, fax, scanner, etc. A priori il vaudrait mieux partir sur une location plutôt qu'un achat et sur une durée de 2 ans pour permettre un changement d'appareil plus fréquent.

Le conseil mandate Martine VERDEAUX pour étudier la question.

5 – TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Lors des réunions de quartier, deux demandes de lampadaires supplémentaires ont été formulées : une vers l'église et une vers Eyrebbonne.

Le conseil pense que l'éclairage public est suffisamment conséquent et qu'il n'est pas nécessaire de rajouter des lampadaires, sauf dans les quartiers qui s'agrandissent.

Toutefois, le maire propose de faire quand même une demande de devis en incluant des lampes basse consommation à économie d'énergie pour tout le réseau.

Par contre il est nécessaire de bien éclairer les locaux à poubelles, car cela évite les actes d'incivisme..

6 – DIVERS

Schéma directeur

Le maire propose une délibération autorisant la signature du marché propose par Poÿrÿ dans le cadre du schéma directeur de l'eau avec la société MBTP, titulaire du marché concernant la pose de 6 compteurs, de regards et de vannes pour un montant de 27.215 € HT.

La délibération autorisant le maire à signer le contrat est prise à l'unanimité.

Réforme des collectivités territoriales et de la Taxe Professionnelle

Le maire fait part d'une demande émanant des deux sénateurs Yves Chastan et Michel Teston proposant un projet de délibération afin d'exprimer un désaccord sur les projets relatifs à l'organisation territoriale, estimant que les modifications voulues par le gouvernement conduiraient à un recul de l'exercice de la démocratie locale.

Par le biais de cette réforme, l'État semble vouloir se dégager complètement de ses obligations vis à vis des collectivités territoriales. Ces dernières sont conscientes que petit à petit, pour pouvoir mettre en place des projets, elles devront s'appuyer sur les impôts locaux, ce qui défavorisera de plus en plus les citoyens.

Cependant le conseil ne s'estime pas assez au courant des avancements sur ces projets et préfère reporter cette délibération à une date ultérieure, quand les membres du conseil auront étudié le sujet.

Spectacle au théâtre pour les enfants de l'école

L'école a fait une demande d'inscription au Conseil général pour un spectacle de danse au théâtre de Privas (« Agwa », par la compagnie Kafig). Le financement doit être supporté conjointement par la commune et le Conseil général.

Le coût pour la commune pour 44 élèves et 5 accompagnateurs s'élève à 318 €. Le transport est pris en charge par l'amicale laïque.

Une délibération autorisant le maire à signer la convention avec le Conseil général est prise à l'unanimité.

Courriers de l'association PPAM

Un premier courrier sollicite la mairie pour évacuer des déchets dans le cadre d'un projet inter-associatif : le « Nettoyage de printemps du ruisseau du Boyon et ses alentours » qui fera appel aux bonnes volontés personnelles des habitants de la commune, sur une journée pendant les vacances de Pâques.

Le conseil donne un accord de principe.

Un deuxième courrier demande la ré-ouverture du chemin de l'ancienne école au Pré du Clap. Sur le cadastre, ce chemin est classé en chemin d'exploitation sur une partie, il n'est pas communal sur toute la longueur. Pour pouvoir l'ouvrir aux randonneurs, il faudrait l'autorisation de tous les propriétaires riverains.

Le conseil décide de ne pas donner suite au courrier.

Délégués communautaires

Nathalie DHORMES souhaite laisser sa place de déléguée communautaire auprès de la Communauté de communes, au profit de Fabrice MARTEL qui est d'accord pour la remplacer.

Le conseil n'émet pas d'objection.

Le maire profite de l'occasion pour rappeler aux délégués que leur présence aux différentes commissions est vivement souhaitée pour représenter la commune.

Théâtre de Verdure

Le dossier de consultation a été envoyé à 10 entreprises et 4 ont répondu. Après ouverture des plis, c'est l'entreprise Gerland de Vernoux qui a été retenue pour un montant de 20.020 € HT.

Affaire Mme MARCQ

Denis CLAIR et Nathalie DHORMES ont eu une entrevue avec le notaire Me SABATIER au sujet de l'affaire demandée par Mme MARCQ du Serret.

Il va procéder à une vérification au niveau du bureau des hypothèques pour vérifier si un acte quelconque a été imputé sur le terrain en question depuis 1956. Dans le cas où aucun acte ni activité n'apparaissent, il sera possible d'engager une procédure d'abandon de bien.

Le notaire doit faire parvenir le déroulement de la procédure afin que le conseil municipal se prononce sur la suite à donner à ce dossier

Travaux AEP du Bouschet

Les travaux sont terminés.

Montant de l'opération :

- 49 927 € montant du marché initial
- 12 325 € pour la réfection de la ruelle du Bouschet (dallage en béton)
- 14.500 € de travaux de voirie
- 7 609 € environ de petits travaux (bouches de lavage, compteurs, réparations fuites...)

soit un montant total qui atteint la prévision, honoraires maîtrise d'œuvre compris, de départ de 87.000 € avec des subventions à hauteur de 70%.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le 16 décembre 2009 à 20h30.

La séance est levée à 22h45.